



CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Personne publique délégante : Mairie de Bidart – BP 10 – 64210 BIDART

Objet : Attribution d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du snack d'Erretegia à Bidart

Durée du contrat : 1 an renouvelable

Modalités de rémunération : assurée par les résultats de l'exploitation.

Exploitation aux risques et périls du titulaire.

Durée de validité des offres : 120 jours.

Contenu du dossier de candidature : Voir règlement de la consultation (RC)

Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités professionnelles et financières.

Critères de sélection des offres : qualité du projet (70%) – montant de la redevance (30%)

Modalités d'obtention du document de consultation : document envoyé par courrier ou courriel sur demande écrite adressée à l'adresse suivante : n.bilbao@bidart.fr .

Modalités de remise des offres : le dossier doit être adressé en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessus indiquée ou remis cacheté à la mairie contre récépissé. Il doit préciser sur l'enveloppe l'objet de la consultation ainsi que la mention « Exploitation du snack d'Erretegia - NE PAS OUVRIR ».

Renseignements : peuvent être obtenus auprès de Nathalie Bilbao – Mairie de Bidart – Tel. : 05.59.54.67.94 ;

Instance chargée des procédures de recours/ Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de recours : Tribunal administratif de Pau – 50 cours Lyautey – BP 345 – 64010 Pau – Tel : 05.59.84.94.40 – Fax : 05.59.02.49.93

Date limite de remise des offres de candidatures : 31 mars 2017 à 12h30.

Date d'envoi du présent avis : 7 mars 2017.